

La franc-maçonnerie portugaise entre esclavagisme e antiesclavagisme :
Réseaux maçonniques transocéaniques dans l'Empire portugais

Fernando Marques da Costa¹

Trois notes d'introduction

1. Conjoncture politique

Le 8 août 1832, les libéraux débarquent au Portugal continental et remportent la guerre civile en 1834. Ils sont désormais divisés en deux factions. Les partisans de la Constitution de 1822, plus radicaux, héritiers de la politique des premières années du libéralisme, et ceux de la Charte constitutionnelle, qui conférait au roi un « quatrième pouvoir », un pouvoir modérateur, qui recherchait à concilier les intérêts des groupes plus conservateurs, y compris de quelques ex-partisans de Dom Miguel. En septembre 1838, une révolution donne le pouvoir au groupe des défenseurs de la Constitution de 1822, connus sous le nom de « septembristes », opposés à la politique des défenseurs de la Charte, les « chartistes ». Ces deux groupes vont s'affronter jusqu'en 1851.

2. Conjoncture maçonnique

La Maçonnerie portugaise subira les mêmes aléas que ceux des libéraux : elle partira en exil et reviendra irrémédiablement divisée en factions correspondant aux divisions libérales. En 1834, elle compte trois groupes principaux : le Grand Orient Lusitanien, dirigé par les chartistes, principalement par leur chef António Bernardo da Costa Cabral qui deviendra Grand Maître en 1839 ; la Maçonnerie du Nord, dite Orient de Passos Manuel, septembriste qui deviendra Grand Maître entre 1834 et 1850 ; et la Maçonnerie du Sud, dite Orient de Saldanha, dont sera Grand Maître le duc de Saldanha.

C'est entre ces groupes maçonniques divisés en factions que se posera la question du commerce négrier. On trouve dans les documents des expressions telles que « sociétés secrètes », « clubs secrets », « loges », « orientes », etc., Pour l'essentiel, ces expressions se réfèrent toujours à une loge autonome ou dépendante d'une organisation siégeant hors du territoire, dans le cas des colonies. La seule exception est sans doute l'expression « clubs secrets », à propos de laquelle la lecture des documents de l'époque conduit à la perception de deux réalités : celle des loges maçonniques, mais aussi celle des clubs de négriers, sociabilités exclusivement créées pour réunir des positions antiabolitionnistes, composées de Portugais, de Brésiliens et de Goanais.

3. Esclavagisme

Avant le départ de la cour pour le Brésil, il n'existait pas de commerce négrier significatif à partir du port de Lisbonne. Il s'agit d'un point important, qui marque la différence avec ce qui passait dans d'autres pays dans la relation entre la métropole et les colonies. Depuis longtemps, et jusqu'à l'indépendance du Brésil (1822), l'Empire portugais était formé, avant tout, par le Brésil. Si l'on sait

¹ Centre d'études historiques de l'Universidade Nova de Lisbonne et de l'Universidade Lusófona – Sciences de la religion.

avec certitude qu'il y a eu à Lisbonne des commerçants qui ont armé des navires dans ce but, leur nombre est limité. Tout comme était limitée l'activité maçonnique au Portugal incluant des Portugais. C'est pourquoi les liens entre les réseaux de commerçants et de francs-maçons s'y développent plus tard que dans le reste de l'Europe. Et lorsqu'ils se développent, ils se calquent sur les réseaux de relations commerciales entre le Brésil, la côte atlantique de l'Afrique et les ports de l'océan Indien. Ainsi, les réseaux de relations portugais (puis, luso-brésiliens) diffèrent de ce qui se passe dans d'autres ports européens. Les cas étudiés, par exemple, par Harrison, dans le cadre des relations entre la Maçonnerie et la traite négrière à Liverpool, où il souligne la grande accumulation de capital qu'elle y génère, n'ont pas de parallèle dans les ports du Portugal continental ; pas plus que les relations commerciales négrières dans les ports français, comme l'illustrent les travaux de Delobette (2005) et de Saunier (2007) sur Le Havre, ou de Saugera (1995) sur Bordeaux, entre autres exemples possibles. Les richissimes études qui se penchent sur la réalité coloniale, principalement centrées sur le XVIII^e siècle, mettent en lumière un trafic et des sociabilités publics, c'est-à-dire opérant librement dans l'espace géographique analysé. Or, la Maçonnerie est une sociabilité réprimée dans l'Empire portugais, comme elle le sera au début de l'Empire du Brésil. C'est pourquoi la réalité des relations entre la traite d'esclaves et la Maçonnerie ne deviendra plus notoire qu'après la révolution libérale de 1820 et l'indépendance du Brésil en 1822.

Les relations entre le Brésil et la côte occidentale de l'Afrique représentaient l'axe principal du trafic. Dans le cas du Mozambique, les communications directes avec le Portugal n'existaient pas. La navigation passait par Rio de Janeiro et, en ce sens, le Mozambique était davantage une colonie du Brésil que du Portugal.

En l'absence de débat national, la pression antiabolitionniste vient avant tout des colonies, où les conséquences économiques se faisaient directement sentir. Ce n'est qu'à la fin des années 1830 que quelques interventions publiques commencent à se manifester de façon plus expressive, et c'est dans ce contexte que la politique de Sá da Bandeira parvient à obtenir quelques soutiens à la Chambre des Pairs. Toutefois, ce soutien limité donne jour à une vague de résistance des grands négriers, qui entraîne les abolitionnistes dans une politique permanente de compromis.

La pression du Royaume-Uni pour la fin de la traite négrière est manifeste depuis l'installation de la cour au Brésil. Elle est consacrée dans l'article X^e du Traité d'alliance et d'amitié célébré à Rio de Janeiro le 19 février 1810, ensuite revu en 1815.

Avec Rio de Janeiro qui occupait désormais le centre du commerce transocéanique (océans Atlantique et Indien), le Brésil élargit son trafic négrier au-delà des côtes atlantiques de l'Afrique, géographiquement plus proches, vers l'océan Indien.

En un court espace de temps, la traite négrière devient la principale activité économique et la seule source de revenus de la colonie portugaise du Mozambique.

. C'est donc sur le Mozambique que se centrera cette étude, car c'est sur ce territoire que la Maçonnerie se développera autour de la traite négrière, déployant ses ramifications jusqu'aux organisations maçonniques de Lisbonne, La Havane et Montevideo – ou le grand Orient Lusitanien avais la Loge Loyauté bien avant 1820 -, où le trafic prend une nouvelle dimension dans les années 1830.

La pression navale du Royaume-Uni sur le trafic négrier est plus forte sur la côte occidentale de l'Afrique, qui subit pour cela de plus grandes mesures restrictives, donnant l'élan à l'esclavagisme colonial dans l'océan Indien. Pour cette raison, c'est au Mozambique que se concentrera le grand mouvement de résistance antiabolitionniste. La répression de la traite en Angola est donc à l'origine de l'âge d'or du commerce négrier entre le Brésil et le Mozambique.

Les réseaux transocéaniques et leurs acteurs

Près de la moitié des maçons étaient commerçants à la fin du XVIII^e siècle. Un maçon sur deux était négociant ou capitaine de navire à Saint-Malo, deux tiers à Rouen et quatre cinquièmes à Nantes. Rien d'étonnant donc à ce que de nombreux Français qui fréquentaient les ports du Mozambique soient maçons. Ainsi, la diffusion de la Maçonnerie jusqu'au Brésil suit la trace des négriers français : Île de France, Réunion, Mozambique.

Depuis longtemps, l'île d'Ibo étaient mise à profit par les Arabes et les Français de l'île de Bourbon qui se consacraient surtout à l'esclavage. Par ailleurs, les armateurs français fréquentaient le port de l'île de Mozambique depuis le XVIII^e siècle. C'est par cette voie qu'arrivent à la colonie portugaise de l'océan Indien les premières influences « des pernicieuses doctrines », et le gouvernement comprend rapidement que le danger de contagion provient des navires français et des « clubs » existant sur les îles françaises de l'océan Indien.

Le gouvernement portugais s'inquiétait de la Maçonnerie qui se propageait par le biais des colonies françaises de l'océan Indien, ou directement de France ou du Brésil à travers les armateurs et les capitaines de navires, les déportés politiques et les étudiants qui rentraient au pays. Par l'une de ces voies, ou par toutes, la Maçonnerie arrive au Mozambique dès le XVIII^e siècle, où elle forme aussi bien des loges que des réseaux de solidarités maçonniques.

C'est également au XVIII^e siècle qu'arrivent au Mozambique les membres de la conjuration de Minas Gerais (1789), déportés sur ce territoire, notamment le poète et maçon Tomás António Gonzaga, ainsi que des figures telles qu'Eleutério José Delfim, originaire de Rio de Janeiro, étudiant à Montpellier, allant de Goa au Mozambique en tant qu'officier de l'armée, puis armateur négrier. Or, les associations maçonniques seraient arrivées au Brésil précisément par le biais des étudiants qui fréquentaient les universités européennes, en particulier celles de Coimbra, Montpellier et Perpignan, où existèrent deux loges d'étudiants brésiliens.

L'influence des «pernicieuse doctrines» française viennent principalement de l'île de France (île Maurice), où certains Mozambicains portaient étudier et où ils auraient côtoyé les loges maçonniques

existantes. Ainsi, la génération des fils de négriers, partie étudier à Lisbonne, à Coimbra, à Rio de Janeiro, aux Mascareignes, à Goa et à Montevideo, est particulièrement digne d'intérêt. L'influence jouée par un certain nombre de fils de la bourgeoisie commerciale et négrière en revenant sur ces territoires après des années d'études au Portugal ou dans d'autres pays sera déterminante pour les futurs réseaux.

C'est dans ce contexte que l'on remarque la coïncidence entre la Maçonnerie et les clubs négriers lorsque surgissent des conflits provoqués par l'abolition de la traite. Cette relation est constamment mentionnée dans les récriminations des rares individus tentant d'appliquer des mesures abolitionnistes et qui dénoncent l'implication des négriers dans les sociétés secrètes, ainsi que l'articulation entre ces clubs et sociétés sur l'axe Brésil, Mozambique, île de France.

Les éléments que l'on connaît aujourd'hui révèlent l'existence de maçons bien placés et influents dans le commerce et l'administration coloniale mozambicaine, qui agissaient de manière soudée, ce qui permet de supposer l'existence d'une loge dès la fin du XVIII^e siècle. Il semblerait qu'il ait existé des loges au Mozambique tout au long de la première moitié du XIX^e, peut-être même sans discontinuités. Un procès de l'Inquisition révèle l'existence de loges maçonniques en activité sur ce territoire avant 1812 et impliquant des figures connues, ce qui renforce l'hypothèse d'une activité ininterrompue depuis la fin du XVIII^e siècle.

De hauts fonctionnaires coloniaux auraient également tissés des liens avec la Maçonnerie ou seraient même maçons, comme le capitaine général Diogo de Sousa Coutinho, et le magistrat Tavares de Sequeira. La dénonciation de 1812 laisse entendre que la Maçonnerie était une société relativement connue, dont on connaissait les principaux membres, son chef et le lieu où elle se réunissait. La présence de maçons ne se limitait pas à la capitale, à l'époque sur l'île de Mozambique. Vicente Francisco Rangel aurait reçu « un catéchisme de la secte des francs-maçons » provenant de Sofala et faisant partie des biens saisis d'Araújo Aranha. Il existerait donc des maçons disséminés à Sofala, peut-être une loge en activité. La dénonciation mentionne l'inscription de « nouveaux associés » en 1812, témoignant d'une organisation en pleine croissance.

Le trafic négrier face à l'instauration et la consolidation du libéralisme

João Batista Moreira, baron de Moreira, était impliqué dans les milieux libéraux de Porto avant la révolution de 1820 et, lorsque les troupes libérales entrèrent à Lisbonne, on le vit participer aux solennités publiques, dans l'ancien Palais de l'Inquisition. Il maintint des liens étroits avec de grandes figures du libéralisme. Moreira fut initié à la loge de Porto, Amour de la Raison et, plus tard, à la loge Eremia.

Moreira resta toujours fidèle à ses convictions libérales et c'était lui qui faisait le lien entre les négriers et la régence de Dom Pedro aux Açores, au cours de la préparation de l'invasion du Portugal. En tant que consul, il s'occupait du débarquement des esclaves au Brésil à condition que les négriers apportent leur soutien à la régence sur l'île de Terceira. On peut distinguer trois grands contributeurs.

Ensemble, ils fournirent quatre navires, qui formèrent les premières embarcations de la flotte constitutionnelle.

Il ne fait aucun doute que le capital amassé au Brésil et dans les colonies africaines grâce au trafic d'esclaves finança le libéralisme portugais, aussi bien son action militaire, qu'il renforça après 1832, que le développement capitaliste mis en œuvre par la suite. On observe deux moments-clés d'intégration des grands négriers dans la Maçonnerie : d'abord, pendant la résistance aux mesures abolitionnistes et, ensuite, lors de leur retour au Portugal en tant que riches commerçants, comme nous le verrons plus loin.

La convention additionnelle de 1817, accordée avec les Britanniques, limitant le trafic de la côte occidentale aux régions situées au sud de l'équateur et celui de la côte orientale entre la baie de Lourenço Marques et Cabo Delgado, entraîne une croissance significative de l'esclavage à partir de 1821, avec l'indulgence du libéralisme. L'indépendance du Brésil contribue à cette croissance. Avec la conversion de l'économie mozambicaine à l'esclavagisme colonial, les Brésiliens et les Mozambicains ne tardent pas à créer des mouvements favorisant une séparation du Portugal – comme l'illustre, par exemple, la tentative d'assujettir la capitainerie de Rios de Sena directement au Brésil en 1821, afin de garantir les avantages des négriers dès qu'ils sentaient leurs intérêts menacés – et ils utilisent des organisations maçonniques pour combattre le mouvement antiesclavagiste.

Si les libéraux, négriers et maçons s'accordaient à maintenir le trafic pour des raisons opportunistes, cela ne veut pas dire qu'il faille sur ce thème dessiner une frontière entre libéraux et partisans de l'ancien régime. Vasconcelos e Cirne, par exemple, gouverneur de Quelimane et négrier, restait un absolutiste convaincu, adversaire des « francs-maçons ». Parmi ceux qui défendaient et ceux qui pratiquaient ce commerce, il y avait aussi bien des libéraux que des absolutistes.

La révolution libérale arrive au Mozambique à travers un coup d'État militaire le 25 juin 1821.

António Pinto de Magalhães, secrétaire du gouvernement du Mozambique entre 1841 et 1843, affirme, en 1842, qu'il existe depuis 1835 une société secrète en lien avec des loges de Lisbonne, de Cuba et du Brésil. L'opposition aux politiques antinégrières reposait depuis longtemps sur les liens entre ce que les rapports officiels des gouverneurs adressés à Lisbonne appelaient les « sociétés secrètes de La Havane, Rio de Janeiro et Pernambuco », auxquelles il faut ajouter les loges mozambicaines et portugaises. Au-delà des maçons individuels, il existait des loges organisées au Mozambique depuis le début du XIX^e, notamment la Loge Union et Fidélité qui pratiquait le rite écossais sur l'île de Mozambique en 1828 et était sans doute en activité avant cette date. En 1843 le tableau de cette loge était constitué par : « José Inácio Andrade Néri, militaire, vénérable de la loge ; Joaquim Miranda, magistrat et négrier, 1^{er} surveillant ; Cândido José Bernardes, 2^e surveillant ; Joaquim Faustino da Costa, orateur et trésorier ; Tito Augusto de Araújo Sicard, secrétaire. » Joaquim Miranda fut maire et membre du Conseil du gouvernement entre 1838 et 1840. C'était un célèbre négrier et l'un des auteurs de ce que l'on désigna comme le « club dirigeant de la faction négrière », qui tenta de s'opposer à la politique abolitionniste et fut impliqué dans le projet de subordination du Mozambique au Brésil.

Le marquis de Sá da Bandeira et l'abolitionnisme

Le marquis de Sá da Bandeira, prend deux initiatives abolitionnistes en 1836. La première en tant que ministre de la Marine, au début de l'année, et il la présente à la Chambre des Pairs. Elle ne reçoit pas un accueil favorable « et, dans les brèves appréciations que l'on fit à son sujet à la Chambre, des voix se levèrent immédiatement pour contester l'opportunité et la faisabilité des mesures proposées ». La seconde le 10 décembre, en tant que Premier ministre d'un gouvernement septembriste, sous forme de décret. Ce décret est fait « en dictature », autrement dit, sans convoquer le Parlement, ce qui en dit long sur la confiance qu'il avait en ses chances d'être approuvé. Il est signé par Sá da Bandeira, Passos Manuel et António Manuel Lopes Vieira de Castro – tous trois maçons.

La politique septembriste est fortement antibritannique et la question de l'esclavage sera à l'origine d'innombrables conflits avec le Royaume-Uni. Toutefois, l'initiative de Sá da Bandeira doit être comprise selon un autre jour : parallèlement à ses convictions personnelles antiesclavagistes, Sá da Bandeira nourrissait le dessein de restaurer un Empire colonial en Afrique, puisqu'ils avaient perdu le Brésil. Pour cela, il fallait que le développement économique des colonies ne dépende pas de la traite négrière, qui, en raison de la richesse facile qu'elle générait, avait pratiquement endigué toute autre activité économique. La pression esclavagiste des négriers conduit le Portugal à alimenter une tension permanente avec les Britanniques. La persistance des négriers dans le trafic jusqu'à la fin des années 1840 est un frein au projet colonial et entraînera les relations entre les deux pays « au bord du conflit armé », tension qui s'achèvera avec la ratification du *Bill de Palmerston* le 24 août 1839, qui correspond, dans la pratique, à un ultimatum anglais posé au Portugal.

Ceux qui s'opposaient le plus à la politique abolitionniste de Sá da Bandeira étaient les représentants mozambicains du Parlement, intégrés dans la Maçonnerie et l'utilisant comme moyen de pression en faveur de la poursuite du trafic après son interdiction. Sá da Bandeira lui-même attribue l'échec de ses mesures abolitionnistes à l'opposition des négriers, mais toute la politique septembriste (et tous les septembristes) n'était pas clairement abolitionniste et certains de ses exécutants peuvent être soupçonnés de connivence avec le trafic. La loi de 1836 est reçue sans grand enthousiasme au Portugal. Dans les colonies et au Brésil la réaction est vive.

On trouve des francs-maçons dans les deux camps – abolitionnistes et négriers –, et même deux grands maîtres : Passos Manuel, signataire de la loi de 1836, et Domingos Correia Arouca.

On ignore la date et la loge d'initiation de Domingos Correia Arouca à la Maçonnerie. On sait simplement que Domingos Correia Arouca, « [...] député du Parlement en représentation aussi du Mozambique, profita de son séjour à Lisbonne [après la Révolution Libérale] pour affilier la loge mozambicaine au Grand Orient de Lisbonne ». Il mène une longue carrière coloniale. Il atteint le Grade 33 du Rite écossais ancien et accepté et fait partie du Suprême Conseil. Il est le troisième Souverain Grand Commandeur du Suprême Conseil affecté au Grand Orient du Rite écossais, dit de José da Silva

Carvalho, et en même temps son troisième Grand Maître, à partir de 1858 et jusqu'à sa mort le 24 janvier 1861. En 1840, Arouca affine la loge du Mozambique à l'Orient dit de Silva Carvalho – le Grand Maître -, lorsqu'il se trouve à Lisbonne en tant que premier sénateur pour le Mozambique, avec le député Teodorico José Abranches, tous deux notaires négriers, jouissant de puissantes relations politiques, notamment avec les ministres de la Marine et de l'Outre-Mer – parmi lesquels on compte beaucoup de maçons. La coïncidence entre ces filiations dans la Maçonnerie, les fonctions occupées dans les colonies et leur activité commerciale est importante pour comprendre l'implication des factions de la Maçonnerie dans l'esclavagisme colonial.

Le marquis de Fronteira e Alorna, chartiste, ironise dans ses mémoires à propos de l'ingénuité politique du septembriste Sá da Bandeira, affirmant que ce dernier, « ennemi fondamental de l'esclavage, était, sans le savoir, entouré de négriers, ses amis intimes, à qui il donnait des commissions importantes dans nos colonies, afin de mettre un terme au trafic qu'ils allaient eux-mêmes faire ». Cette dynamique est effectivement attestée par les conséquences de la nomination de certains gouverneurs.

João Carlos Augusto de Oyenhausen Gravenburg, marquis de Aracaty, ami de Dom Pedro I^{er} du Brésil et maçon, fut gouverneur au Brésil des États du Pará, Ceará, Mato Grosso et São Paulo, ainsi que ministre des Relations extérieures (1827-1829). Suite à des divergences politiques, il renonce à la nationalité brésilienne et est nommé gouverneur du Mozambique (octobre 1837 à sa mort, en mars 1838) par les septembristes pour appliquer la loi de Sá Bandeira et mettre un terme au trafic. Une fois arrivé au Mozambique, il refuse de le faire en argumentant que la loi est inapplicable compte tenu de la résistance généralisée de tout le corps commercial de la colonie, mais on ne lui connaît aucune action pour tenter de faire face à cette situation.

Après lui vient António Ramalho de Sá, gouverneur entre mars 1838 et mars 1840, période où rien ne change. Ramalho se plaint en 1839 des « sociétés » qui s'organisaient pour combattre l'abolitionnisme :

« [...] Cette société est maçonniquement organisée, et les loges maçonniques qui sont impliquées dans ces travaux ne suivent pas toutes le même rite, ni n'appartiennent au même Orient, mais elles s'accordent toutes et sont unies à cette fin [résister au courant antiesclavagiste]. À Lisbonne même, il y a une loge dont est vénérable un certain Menezes, qui a été ici secrétaire de la Junta, et il a fait de nombreuses filouteries et perversités, puis il a été secrétaire de la Junta de Angola où il a fait preuve du même comportement en ce sens, avec pour principal objectif celui d'obtenir l'indépendance des colonies africaines. Je ne connais pas ce Menezes, mais, en raison de tout ceci, mon opinion est formée à son propos et à propos de son travail. Il y a ici une loge qui se croit chartiste, qui travaille persistamment dans le même objectif, et dont certains associés ont remis de l'argent, sous différents prétextes, entre les mains d'un certain João Gomes da Costa à Lisbonne, afin d'obtenir certaines choses qui facilitent leurs projets. »

Tel est le climat politique au Mozambique où l'esclavagisme colonial s'organise de diverses façons, intégrant les loges maçonniques rattachées au Portugal, afin de résister aux mesures abolitionnistes et les combattre, aussi bien dans la colonie qu'au Portugal, tout en impliquant sans difficulté un certain nombre de gouverneurs dans ce trafic.

À Ramalho de Sá succède au gouvernement du Mozambique Pereira Marinho, entre mars 1841 et février 1843. C'est le seul gouverneur qui tente de faire face à l'esclavagisme colonial, collaborant

avec le Royaume-Uni dans les opérations d'appréhension des navires. Son gouvernement est conflictuel : sa correspondance officielle, ainsi que l'ouvrage qu'il a consacré à son mandat de gouverneur, nous permettent de comprendre de nombreux aspects du trafic d'esclaves dans les années 1840, et la coïncidence entre les clubs négriers et les loges maçonniques ». Marinho déclare qu'il existe au Mozambique un « club dirigeant de la faction négrière », qui avait été installé par l'asiatique Joaquim de Santa Ana Garcia de Miranda, ainsi que « des arrangements entre certains négriers pour encourager la séparation entre le Mozambique et le Portugal ». Il finit par être démis de ses fonctions et décide de dénoncer publiquement les relations entre les sociétés secrètes et l'esclavagisme.

La violente campagne contre Marinho est constituée de deux pôles : d'une part, les représentants des négriers au Portugal et, d'autre part, les chartistes arrivés au pouvoir qui utilisent la presse pour attaquer le gouverneur, septembriste notoire, et à travers lui la politique coloniale des septembristes.

António Pinto de Magalhães, qui avait été secrétaire du gouvernement de la Province du Mozambique pendant le gouvernement de Pereira Marinho, déclare que « les Africains et les Goanais, pour mener à bien tous leurs projets [...] et pouvoir continuer le trafic d'esclaves, ont depuis longtemps formé une société secrète, qui a été rejointe par quelques métisses et quelques Européens corrompus ; et, bien qu'elle se compose de peu de membres, et qu'ils soient tous peu fortunés et sans instruction, elle détient malgré tout un pouvoir gigantesque qui provient des relations étroites qu'elle entretient avec d'autres sociétés secrètes de La Havane, Rio de Janeiro et Pernambuco ». Une fois encore, on retrouve l'affirmation d'un réseau organisé de négriers entre l'océan Indien et l'océan Atlantique, mais les déclarations de ces différentes personnalités coloniales nous font comprendre qu'il devait exister divers modes d'organisation. Alors que les élites politiques et commerciales influentes dans la colonie et sur le gouvernement du Portugal étaient rattachées à la Maçonnerie, la référence de Pinto de Magalhães semble concerner des « clubs négriers » impliquant non pas des commerçants ou des armateurs, mais des agents locaux de statut social inférieur. Toutefois, dans les deux cas, ces organisations établissent des réseaux transocéaniques.

À chaque conflit provoqué par les tentatives d'abolition du trafic, ceux qui essaient d'instaurer des mesures abolitionnistes et de restreindre les agissements des navires négriers dénoncent l'action des sociétés secrètes et leur articulation entre le Portugal, le Brésil, Montevideo, La Havane, le Mozambique et, dans un premier temps, l'île de France. Les solidarités entre les membres des sociétés secrètes contribuent à l'organisation des négriers qui, à travers elles, cherchent à structurer une défense afin de maintenir leur activité sur les côtes de l'océan Indien, de l'Europe et du continent américain.

Dans les années 1840 les chartistes consolident leur pouvoir et, à la même période, commencent à arriver au Portugal de nombreux Portugais détenteurs d'énormes fortunes issues du trafic négrier. L'un des plus notoires est Joaquim Ferreira dos Santos, comte de Ferreira, ami intime et grand financier d'António Bernardo da Costa Cabral, comte de Tomar, maçon et Grand Maître, comme on l'a vu plus haut. Les liens entre ce dernier et les négriers sont connus. Après le coup d'État de janvier 1842, le comte de Ferreira devient un financier actif de la politique chartiste, qui le récompense en le nommant

Pair du Royaume. La plupart des négriers qui rentrent au Portugal sont originaires du nord du pays, et c'est à Porto qu'ils s'installent. Souhaitant conserver leur fortune, ils sont politiquement conservateurs et, la plupart du temps, chartistes.

Avec l'avènement de la Régénération (1851), ils reviennent en plus grand nombre et ce seront leurs grandes fortunes qui permettront le développement économique du pays. Le capital accumulé sera investi dans des banques et des compagnies d'assurance, dans les chemins de fer, les hôpitaux, des industries et sociétés commerciales de toutes sortes. Leurs relations avec la Maçonnerie sont discrètes, mais elles ne passent pas inaperçues aux yeux de la presse rattachée aux milieux catholiques.

Au moment de la création du Grand Orient Lusitanien Uni en 1869, l'esclavage n'est plus en débat. Le thème est clos. C'est sur celui du travail forcé que se concentrera désormais l'agenda politique et maçonnique pour quelques dizaines d'années. Mais c'est une autre histoire.

Les circonstances ont sans aucun doute conduit à ce que, au Mozambique, le trafic ait reçu la protection d'organisations telles que la Maçonnerie et les clubs négriers, dans le but de maintenir en vigueur l'esclavagisme. La révolution libérale portugaise non seulement ne refusa pas l'aide financière qu'elle reçut de la part des négriers, mais elle regretta même de ne pas en avoir profité davantage.